



Projet de Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec

AVIS PUBLIC est donné que lors d'une séance ordinaire du conseil de la ville tenue le 16 janvier 2012, le projet de Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec, R.V.Q. 1856, a été présenté.

Ce projet de règlement prévoit les principales valeurs qui guident l'action des employés en matière d'éthique et maintient les règles de conduite adoptées le 7 juillet 2009 par le conseil de la Ville de Québec.

Il vise à préserver et à accroître la confiance du public en l'honnêteté et en l'intégrité des employés de la Ville de Québec, en la qualité de sa gestion et des services offerts à ses citoyens.

Ce projet de règlement remplace le *Règlement établissant les règles de conduite des employés de la Ville de Québec*, R.V.Q. 1465.

Lors de la séance ordinaire du conseil de la ville, qui sera tenue le 6 février 2012 à 17 heures à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 2, rue des Jardins, Québec, le projet de Règlement sur l'éthique et les règles de conduite des employés de la Ville de Québec, R.V.Q. 1856, sera soumis pour adoption.

Donné à Québec, le 18 janvier 2012

Le greffier de la Ville

Sylvain Ouellet, avocat

ML/hmd